



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Debits de boissons

Question écrite n° 9660

#### Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur l'opportunité de créer au sein des écoles d'hôtellerie une section qui forme plus spécifiquement les garçons de café. Il apparaît en effet que l'on n'a pas en France de formation des personnels des cafés alors que souvent le premier contact des étrangers à Paris ou dans les villes touristiques se fait à la terrasse d'un café. Des garçons et des filles formés et préparés à l'accueil ajoutent à la qualité du séjour en France ou la pratique de la langue anglaise devient indispensable. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser si la création d'un certificat d'aptitude professionnelle de garçons de café peut être envisageable dans les années à venir au sein des écoles d'hôtellerie.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Weber Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9660

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** enseignement technique

**Ministère attributaire :** enseignement technique

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 696